AR Prefecture
058-215800566-20261027-2026_27-DE
Reçu le 30/10/2026

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE DE CHAMPVOUX

Date de convocation	20.10.2026
Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de Conseillers présents	10
Nombre de votants	10

Numéro de la délibération

2026-27

Nomenclature Acte :

Nature : 1.6 acte relatif à la maîtrise d'œuvre

Objet de la Délibération :

Etude de diagnostic Travaux de restauration de l'église St Pierre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX

L'An deux mil vingt-six, le vingt sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, Mme BAILLY Elodie, M. FABRY Jean-Baptiste, M. ACHDJIAN Azade, Mme GOGOT Anaëlle, Mme DEWAVRIN Cyrielle, M. FERRAND Geoffray, M. CAPUANO Henri, Mme GILBERT Anne, M. GAUTHIER Laurent
Absente excusée : Mme DUGUET Coralie

Secrétaire de Séance : Mme BAILLY Elodie

À la suite de l'étude d'évaluation menée par l'architecte, M. BARTHELEMY, de l'atelier d'architecture KEDROS, qui a présenté les différentes interventions à prévoir sur l'église Saint-Pierre, une première phase de travaux est proposée. Celle-ci consiste à fiabiliser les charpentes et à restaurer la toiture.

Voici le contenu de sa mission, qui se décline en deux phases, pour un coût total de **44 312,40 € TTC**.

La première phase concerne l'étude de diagnostic et comprend les prestations suivantes : la recherche documentaire, les relevés, la critique d'authenticité, l'établissement de l'état sanitaire, le projet de restauration ainsi que le rapport de présentation.

Montant de la première phase : 12 547,00 € HT, soit 15 056,40 € TTC.

La deuxième phase porte sur la mission de maîtrise d'œuvre et comprend les prestations suivantes : la préparation du marché, l'avant-projet sommaire, l'avant-projet définitif, le projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, le visa, la direction de l'exécution des travaux ainsi que l'assistance aux opérations de réception.

Montant de la deuxième phase : 24 380,00 € HT, soit 29 256,00 € TTC.

Après avoir entendu cet exposé, le Maire demande aux membres du conseil municipal de :

-valider cette étude,
- l'autoriser à signer la mission correspondante, ainsi que tout document relatif à cette opération.
-demander les subventions correspondantes à celle-ci.

Après délibération et votes, les membres du conseil municipal ACCEPTENT à la majorité des suffrages exprimés cette proposition.

POUR :10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme et certifié exécutoire

La secrétaire,
Elodie BAILLY

Le Maire,
Jean-Louis ROUEZ

MAIRIE de CHAMPVOUX (Nièvre)